

Fiche de données de sécurité

Chaux hydratée

Code de produit: PC-000030

Département: produits chimiques

C.A.S. : 1305-62-0, 14808-60-7



KAMA
PIGMENTS

Section: 1 Identification

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Nom du produit | Chaux hydratée |
| Code produit (Distributeur) | PC-000030 |
| utilisation | industrie alimentaire |
| famille chimique | Hydroxide de calcium. |

Section: 2 Identification des dangers

| | |
|----------------------------|-------------|
| classification des risques | non évaluée |
| mot indicateur | non évaluée |
| mentions de danger | non évaluée |
| conseils de prudence | non évaluée |
| autres dangers | non évaluée |

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

Danger

Classe SGH

Cancérogénicité-Cat.1

Cancérogénicité-Cat.1A

Toxicité pour certains organes cibles -expositions répétées-Cat.1

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux (H314)

Provoque des lésions graves des voies respiratoires

Conseils de prudence

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

| ingrédients dangereux | # cas | wt % |
|-----------------------------|------------|---------|
| Hydroxyde de Calcium | 1305-62-0 | 98-100 |
| cristalline silice - quartz | 14808-60-7 | 0.1-0.2 |

Section: 4 Premiers soins

| | |
|------------------|--|
| contact cutané | Rincer abondamment la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation apparaît ou persiste, demander une assistance médicale. |
| contact oculaire | maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer à l'eau pendant au moins 5 minutes demander une assistance médicale |
| inhalation | emmener la victime à l'air frais si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle en cas de doutes ou si les symptômes persistent, demander une assistance médicale |
| ingestion | ne pas provoquer le vomissement rincer la bouche avec de l'eau boire 1 ou 2 verres d'eau demander une assistance médicale immédiate. |
| avis au médecin | traiter les symptômes |

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|---|--|
| agent d'extinction | eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou gaz carbonique sans objet |
| produits de combustion dangereux | les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat |
| procédures spéciales d'intervention en cas d'incendie | Demande d'eau peut produire une réaction exothermique et libérer la chaleur suffisante pour enflammer des matières combustibles. |
| risques inhabituels d'incendie et d'explosion | |

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|------------------------|---|
| fuites et déversements | Aspirer/ramasser le produit, puis le transférer dans un baril pour le réutiliser ou le mettre au rebut. Éviter que le produit ne s'introduise dans les conduites d'évacuation et les égouts. Porter des vêtements de protection pendant le nettoyage. |
|------------------------|---|

Section: 7 Manutention et stockage

| | |
|---------------------------|--|
| procédures de manutention | éviter la formation de poussières inhalables laver les surfaces affectées s'il y a eu contact avec le produit, surtout avant de manger ou de fumer adopter de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manipulation de ce produit |
| exigences d'entreposage | entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré toujours garder les contenants fermés hermétiquement |

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|--------------|
| ingrédients | acgih tlv twa stel | osha pel pel stel | niosh rel |
| silice cristalline - quartz | 0.025 mg/m ³ respirable. | | |
| Hydroxide de calcium | Not Indicated | | |
| exigences relatives à la ventilation | un système de ventilation général est recommandé | | |
| équipement de protection yeux/type | porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection | | |
| respiratoire/type | un masque approuvé par le niosh et l'osha doit être porté déterminer le modèle approprié en consultant le fabricant | | |
| gants/type | porter des gants de protection | | |
| vêtements/type | aucun vêtement de protection n'est requis | | |
| chaussures/type | le port de souliers de sécurité n'est pas requis | | |
| corps/type | aucun vêtement de protection n'est requis | | |

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

| | |
|--|---------------------------------|
| état physique | poudre blanche |
| odeur | inodore |
| seuil olfactif (ppm) | sans objet |
| ph | non disponible |
| point de congélation (°c) | sans objet |
| point de fusion | 1076 F. |
| point d'ébullition | 5162 F. |
| point d'éclair (°c), méthode utilisée | inflammable |
| taux d'évaporation | sans objet |
| inflammabilité | sans objet |
| limite supérieure d'inflammabilité (% vol) | sans objet |
| limite inférieure d'inflammabilité (% vol) | sans objet |
| densité de vapeur (air = 1) | sans objet |
| densité relative | sans objet |
| solubilité dans l'eau (% en poids) | 0.185%. @ 0 C. 0.077%. @ 100 C. |
| coefficient de répartition eau/huile | sans objet |
| température d'auto-inflammation (°c) | sans objet |

Section: 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| polymérisation dangereuse | ne se produira pas |
| stabilité | stable |
| incompatibilité | Acides, Anhydride phosphorique (V). Halogenes. Eau. |
| conditions à éviter | éviter la formation de poussière |
| sensibilité aux chocs | n'est pas sensible |
| sensibilité aux décharges électrostatiques | n'est pas sensible |
| produits de décomposition dangereux | Sans objet. |

Section: 11 Données toxicologiques

| | | |
|--|--|-----------------------|
| ingrédients | CL50 | DL50 |
| cristalline silice - quartz | non indiqué | > 8000 mg/kg rat oral |
| Hydroxyde De CaCLium | Non indiqué | Non indiqué |
| phrase d'avertissement | CIRC, groupe 1. ACGIH - A2. Matériel corrosif. Cancérogénicité. | |
| voie de pénétration | contact avec les yeux contact avec la peau inhalation ingestion | |
| contact cutané | Le contact prolongé peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec la peau. | |
| contact oculaire | Le contact prolongé peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec les yeux. | |
| inhalation | le CIRC considère la silice cristalline comme substance cancérogène pour l'humain peut causer une irritation des voies nasales, de la gorge et des voies respiratoires. Éviter | |
| d'inhaler. | Peut causer une irritation de la gorge. Ne pas ingérer. | |
| ingestion | Les affections préexistantes de la peau peuvent être aggravées par ce produit. | |
| troubles médicaux causés par l'exposition à ce produit | Les maladies pulmonaires préexistantes peuvent être aggravées par ce produit | |
| signes d'une surexposition | Sudation, sensation de brûlure, vomissement, nausée, essoufflement. | |
| effets nocifs sur les animaux | Non disponible. | |
| effets nocifs sur l'humain | Aucune autre remarque. Lésions oculaires. Lésions cutanées. | |
| effets chroniques sur l'humain | Une exposition prolongée peut causer des maladies pulmonaires. L'exposition prolongée à des produits contenant de la silice cristalline peut causer une silicose. | |
| tératogénicité | aucun effet tératogène connu | |
| action mutagène | aucun effet mutagène connu | |
| effets sur la reproduction | aucun effet sur la reproduction connu | |
| cancérogénicité | CIRC Groupe 1. ACGIH-A2 = Cancérogène suspecté pour l'humain. | |

Section: 12 Données écologiques

| | |
|----------------------------|---|
| données sur l'écotoxicité | non disponible |
| produits de la dégradation | aucun renseignement spécifique de notre base de données sur la dégradation de ce produit |
| biodégradabilité | notre base de données ne contient aucune autre remarque sur la biodégradation de ce produit |

Section: 13 Données sur l'élimination

| | |
|-------------------------|--|
| élimination des déchets | mettre au rebut dans une installation appropriée de traitement des déchets conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales |
|-------------------------|--|

Section: 14 informations relatives au transport

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| classification tmd | non réglementé par le tmd (canada) |
|--------------------|------------------------------------|

Section: 15 Informations sur la réglementation

| | |
|---|--|
| statut lcp | tous les ingrédients sont dans la liste intérieure des substances (lis) |
| règlement sur les produits contrôlés | ce produit a été classé conformément aux critères de risque du règlement sur les produits contrôlés et ce document contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés |
| classification du simdut | simdut classe d2a : matière causant d'autres des effets toxiques - matière très toxique. SIMDUT Classe E : Matériau corrosif. |
| statut de l'inventaire de la tsca (é-u) | tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire tsca ou en sont exemptés |

Section: 16 Autres renseignements

Références
Préparé par

Fiches signalétiques du fabricant.
Kama pigments.

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2022-06-13

